



CONTRAT DE CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE PROPOSE PAR L'ATELIER DES SONGES

Le Maire de Villebon-sur-Yvette,

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2021-10-074 du 14 octobre 2021 et n°2022-09-072 du 29 septembre 2022 autorisant le Maire à exercer les pouvoirs délégués par ledit Conseil,

Vu l'arrêté municipal n°2022-09-426 du 20 septembre 2022 portant délégation de fonction à Monsieur Patrick BATOUFFLET, 1^{er} Adjoint au Maire,

Vu le contrat de cession des droits d'exploitation proposé par L'ATELIER DES SONGES Association loi 1901, dont le siège social est domicilié 29 rue du Docteur Roux 92140 CLAMART, pour la représentation du spectacle « Va t'faire cuire un boeuf ! »,

Considérant l'intérêt culturel de proposer une représentation du spectacle « Va t'faire cuire un boeuf », dans le cadre du Festival du conte organisé au sein de la commune de Villebon-sur-Yvette,

DECIDE

Article 1 : de signer le contrat de cession des droits d'exploitation relatif à la représentation du spectacle « Va t'faire cuire un boeuf » le vendredi 22 mai 2026 à 19h30 au Foyer du Centre sportif 15 rue Las Rozas de Madrid 91140 Villebon-sur-Yvette, par Nathalie LOIZEAU proposé par l'association L'ATELIER DES SONGES qui dispose des droits de représentation en France et dont le siège social est domicilié 29 rue du Docteur Roux 92146 CLAMART,

Article 2 : D'imputer la dépense d'un montant de 624,00 euros TTC sur le compte 313 D 01 6228.

Article 3 : la présente décision sera inscrite sur le registre des décisions municipales, transmise par voie électronique à la Préfecture de l'Essonne et publiée pour une période de deux mois au moins sur le site de la Ville.

Fait à Villebon-sur-Yvette, le 11 mars 2026

**Le 1^{er} Adjoint au Maire chargé de la Vie sportive, culturelle,
et des relations internationales**

Patrick BATOUFFLET